

des galeries à peine remplies et une députation prête—on l'a vu par les discours nationalistes de MM. Congdon, Brodeur, Roy et Turcotte—prête à tout refuser. ⁽¹⁾ A lui de dire si dans un pays où presque tout le monde sait lire et écrire, où, par conséquent, le corps électoral est censé doué d'une certaine intelligence, l'on ne pourrait élire pour députés, sous quelque nom que ce fût, autre chose que des chenapans ou des froussards.

* * Je sais bien qu'entre journaux de couleurs différentes on ne s'entend pas, ou l'on feint de ne pas s'entendre. Sur la portée véritable du vote des Communes. Selon les uns, le Canada se serait soustrait une fois de plus à son devoir de colonie britannique, et cela par la faute du Canadien-Français qui dirige le pays à l'heure actuelle. D'autres prétendent qu'avec l'assentiment et pour ainsi dire sur l'invitation de M. Laurier, le parlement canadien a changé du tout au tout le principe directeur de nos rapports avec la métropole.

Inutile d'insister sur l'illogisme des premiers. Si en effet la proposition de M. Foster était à leurs yeux l'expression du parfait loyalisme, ils devraient applaudir à la déclaration de principes des Communes, qui non seulement comporte cette proposition en propres termes dans son premier paragraphe, mais qui nous lie, par les paragraphes suivants,

(1) Débats de la Chambre des Communes, 29 mars 1909.